

Amendements, faits à Genève, le 13 décembre 2012, au texte et aux annexes autres que III et VII au Protocole, fait à Aarhus, le 24 juin 1998, à la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance, faite à Genève, le 13 novembre 1979, relatif aux métaux lourds - Entrée en vigueur - Liste des États Parties.

Il résulte d'une notification du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies qu'en date du 10 novembre 2021, les conditions pour l'entrée en vigueur des amendements au texte et aux annexes autres que III et VII au protocole de 1998 relatif aux métaux lourds se sont trouvées remplies. En conséquence, les amendements entreront en vigueur le 8 février 2022 conformément au paragraphe 3 de l'article 13 du protocole qui se lit comme suit :

« Les amendements au présent Protocole et aux annexes I, II, IV, V et VI sont adoptés par consensus par les Parties présentes à une session de l'Organe exécutif et entrent en vigueur à l'égard des Parties qui les ont acceptés le quatre-vingt-dixième jour qui suit la date à laquelle deux tiers des Parties ont déposé leur instrument d'acceptation de ces amendements auprès du Dépositaire. Les amendements entrent en vigueur à l'égard de toute autre Partie le quatre-vingt-dixième jour qui suit la date à laquelle ladite Partie a déposé son instrument d'acceptation des amendements. »

Liste des États liés

Participant	Acceptation(A)
Allemagne	22 septembre 2017
Autriche	20 mai 2021
Chypre	9 juillet 2018
Croatie	6 avril 2018
Danemark	29 avril 2016
Espagne	19 mars 2018
Estonie	21 mai 2018
États-Unis d'Amérique	19 mars 2015
Finlande	20 décembre 2016
France	13 septembre 2021
Irlande	9 mars 2021
Lituanie	22 juin 2017
Luxembourg	14 mai 2015
Norvège	10 novembre 2021
Pays-Bas ¹	4 juin 2015
Portugal	13 septembre 2021

République tchèque	22 novembre 2017
Roumanie	15 mai 2018
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	12 octobre 2018
Slovaquie	25 septembre 2017
Slovénie	22 octobre 2021
Suède	16 novembre 2015
Suisse	24 octobre 2017

